

**"DIRECTEUR ou DIRECTRICE DU LEREM"****1) Missions**

Sous l'autorité du Président désigné par le Conseil d'Administration du LEREM, il a pour mission de :

- Définir la politique générale du Laboratoire : orientation des activités en assistance technique pour les études de courte durée et en contrat pour les études de longue durée et recherche de nouveaux débouchés (nouveaux types d'essais et nouveaux clients).
- Définir la politique Qualité du Laboratoire : rédaction d'un document d'engagement et établissement annuel d'objectifs chiffrés pour l'amélioration de la Qualité.
- Définir les besoins d'équipements nécessaires à la réalisation des objectifs définis : établissement d'un budget prévisionnel d'investissements qui est présenté au Conseil d'Administration pour décision.
- Définir un budget prévisionnel de fonctionnement annuel à présenter au Conseil d'Administration pour accord et par la suite en assurer le suivi et le respect.
- Mettre en place les communications nécessaires avec les organismes extérieurs en participant si possible à des groupes de travail dans les cas suivants :
  - Ministère chargé des Transports qui a agréé le LEREM pour les homologations d'emballages pour le transport des marchandises dangereuses de manière à participer à l'établissement des réglementations françaises.
  - CFA (Comité Français des Aérosols) pour préparer les positions françaises sur les problèmes débattus au niveau européen.
  - FEA (Fédération Européenne des Aérosols) pour défendre les positions françaises à l'échelon européen.
  - MPE (European Metal Packaging) pour participer à l'établissement de projets de normes européennes.
  - AD (Aluminium Deutch land ) pour participer aux réunion de travail de la Supply Chain Task Force.
- Organiser des actions de formation pour fidéliser certains clients ou pour faire connaître les prestations du LEREM à de nouveaux clients potentiels et en même temps valider la reconnaissance du LEREM comme organisme de formation auprès de l'administration régionale (une année sans formation suffit pour perdre ce titre).
- Poursuivre les actions et les travaux engagés auprès des gros clients en ce qui concerne les engagements pris au niveau des développements de nouveaux produits.

- Entretenir de bonnes relations avec le SNFBM qui assure la gestion financière et celle du personnel du LEREM et le soutenir techniquement auprès des adhérents lorsque cela est nécessaire.
- Rendre compte de l'état de fonctionnement du LEREM dans un rapport écrit (reporting) adressé au Président avant chaque réunion du Conseil d'Administration.

## 2) **Responsabilités**

- Maintenir l'agrément TMD du LEREM délivré par le ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation en charge de la réglementation transport matière dangereuse.
- Maintenir l'agrément CIR CII du LEREM délivré par le ministère de la recherche
- Maintenir l'activité de recherche et assurer la déclaration CIR du LEREM auprès de la direction générale des finances publiques.
- Maintenir la certification ISO 9001 du LEREM
- Choix des fournisseurs pour les commandes à passer dans le cadre des budgets d'investissements et de fonctionnement pour l'obtention du meilleur rapport qualité/prix.
- Evaluation du personnel et maintien de sa motivation, définition des besoins en formation et lancement des opérations en ce qui concerne la formation technique et qualité et l'utilisation des équipements.
- Contrôle des conditions d'environnement au travail pour au minimum les maintenir et au mieux les améliorer.

L'environnement concerne la sécurité, les moyens informatiques ainsi que la sécurité des données et les moyens de réalisation des essais.

- Vérification des documents sortants en y apposant une signature.

Il s'agit essentiellement des offres de prix, des procès-verbaux d'essais, des certificats d'agrément envoyés aux clients, des commandes envoyées aux fournisseurs et des courriers divers.

- Conception et mise en place de postes de travail pour les nouvelles plateformes d'essai (Ex : chambres chaudes d'entreposage) ou les modifications de plateforme existantes (Ex : outillages d'adaptation pour tests de pression hydraulique pour boîtiers aérosols vides en plastique sans valve et pour boîtiers métalliques et en plastique munis de valves).
- Réalisation d'expertises sur emballages métalliques faisant suite à des accidents ou des litiges entre client et fournisseur (Ex : interprétation de coupes de sertis).
- Veille réglementaire principalement au niveau des emballages pour le transport des matières dangereuses et aussi des aérosols.

- Assurer le bon déroulement des contrôles en fabrication et rédiger les rapports de contrôle dans le cadre des emballages destinés au transport de marchandises dangereuses.

### **3) Compétences et aptitudes**

- Formation technique supérieure indispensable (formation d'ingénieur polyvalente ou formation d'ingénieur complémentaire à celle du responsable technique).
- Une formation à l'assurance de la qualité et à la conduite d'audit est souhaitable.
- De même une formation aux réglementations relatives aux aérosols et aux emballages pour le transport des marchandises dangereuses serait nécessaire.
- Une expérience professionnelle dans le milieu de l'emballage métallique est indispensable.
- Esprit méthodique, sens de l'organisation et de la rigueur.
- Sens de l'autorité et de l'animation du personnel.
- Sens de la communication.

### **4) Contraintes liées au poste :**

Le poste exige une présence du Directeur (ou de la Directrice) sur le site (un pilotage à distance n'est pas envisageable) pour le contrôle fréquent (et la signature) des documents et notamment ceux de type réglementaire (certificats d'agrément et procès-verbaux d'essais) et pour prendre les décisions urgentes sur le terrain.

La réactivité, pour le LEREM, est un critère essentiel auprès de ses clients (l'évolution de Chiffre d'Affaires en dépend directement).

De plus, si seuls deux techniciens travaillent sur le site, les conditions de sécurité ne sont plus respectées lorsque l'un d'eux est absent : maladie, congés, déplacements extérieurs ou tout simplement s'ils manipulent sur des plateformes situées à des niveaux différents (rez-de-chaussée ou premier étage).

Actuellement, trois personnes exercent sur le site et il arrive des cas (limités au maximum) pour lesquels deux d'entre elles soient absentes. De ce fait, les consignes sont alors d'interdire à la personne restante de travailler sur une plateforme d'essai (dans la majorité des cas il est nécessaire de manipuler des aérosols : récipients soumis à pression et contenant du propulseur à base de gaz liquéfiés butane/propane extrêmement inflammables et explosifs).

**LEREM**

**FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT**

CODE: EN 18 / 05

INDICE: C

DATE: 21 / 06 / 2018

**FICHE DE FONCTION**

**FICHE N°31**

**VERIFICATEUR**

**APPROBATEUR**